



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 20 septembre 1995 — N° 77

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Roger Bertrand**

QUÉBEC

20 septembre 1995

Le mercredi 20 septembre 1995

N° 77

Procès-verbal

Séance extraordinaire

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, dépose:

Le rapport annuel du ministère de la Culture et des Communications, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 651-950920)

M. Chevette, leader du gouvernement, dépose:

Copie du texte d'un préavis de motion transmis au Secrétaire général de l'Assemblée le 19 septembre 1995 et dont le Président a refusé l'inscription au *Feuilleton* en vertu de l'article 193 du Règlement.

(Dépôt n° 652-950920)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Johnson, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le Président, M. Parizeau, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Chevette, leader du gouvernement, dépose:

Les commentaires, en date du 13 juin 1995, du Secrétariat à la restructuration sur le document de travail intitulé: «Les finances publiques et le projet de souveraineté du Québec».
(Dépôt n° 653-950920)

Les commentaires, en date du 9 mai 1995, du Secrétariat à la restructuration sur le document de travail intitulé: «La dimension juridique des relations commerciales d'un Québec souverain».
(Dépôt n° 654-950920)

Les commentaires, en date du 19 juin 1995, du Secrétariat à la restructuration sur le document intitulé: «Le déficit budgétaire d'un Québec souverain».
(Dépôt n° 655-950920)

Les commentaires, en date du 23 mai 1995, du Secrétariat à la restructuration sur le document de travail intitulé: «L'union monétaire Québec-Canada».
(Dépôt n° 656-950920)

Motions sans préavis

M. Bourbeau (Laporte) présente une motion concernant les études sur les impacts économiques de la

séparation du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Dumont (Rivière-du-Loup) présente une motion concernant la reconnaissance des résultats du référendum; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Chevette, leader du gouvernement, propose:

QU'afin d'entériner une entente intervenue le 29 juin 1995 entre les leaders des groupes parlementaires, la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques sur l'avant-projet de loi intitulé «Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection et le développement durable des activités agricoles» à compter du 21 août 1995;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre d'État au Développement des régions et ministre des Affaires municipales de même que le ministre de l'Environnement et de la Faune soient membres de la commission pour la durée du mandat;

QUE les mémoires soient transmis au secrétariat des commissions au plus tard le 11 août 1995.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

L'Assemblée reprend le débat sur la motion principale présentée par M. Parizeau, premier ministre, et sur l'amendement proposé par M. Fournier (Châteauguay):

La motion principale se lisant comme suit:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote, conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes:

Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995?

☐₁ OUI

☐₂ NON

Do you agree that Québec should become sovereign, after having made a formal offer to Canada for a new Economic and Political Partnership, within the scope of the Bill respecting the future of Québec and of the agreement signed on June 12, 1995?

☐₃ YES

☐₄ NO

L'amendement se lisant comme suit:

QUE la motion en discussion soit amendée:

- a) par l'ajout, dans la première ligne du deuxième alinéa, après le mot «devienne», des mots «un pays»;
- b) par le remplacement, dans la première ligne du troisième alinéa, du mot «sovereign» par les mots «a sovereign country».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote, conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes:

Acceptez-vous que le Québec devienne un pays souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995?

☐ 5 OUI

☐ 6 NON

Do you agree that Québec should become a sovereign country, after having made a formal offer to Canada for a new Economic and Political Partnership, within the scope of the Bill respecting the future of Québec and of the agreement signed on June 12, 1995?

☐ 7 YES

☐ 8 NO

À 12 h 56, M. Bélanger, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 01.

Affaires prioritaires

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Parizeau, premier ministre, portant adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire sur la souveraineté du Québec et sur une offre de partenariat avec le Canada, ainsi que sur la motion d'amendement de M. Fournier (Châteauguay).

Le débat terminé, M. le Président convoque une réunion des leaders des groupes parlementaires afin d'organiser la mise aux voix de la motion de M. Parizeau, premier ministre, et de l'amendement de M. Fournier (Châteauguay) et il rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'ordre adopté le 12 septembre 1995, les votes sur ces motions se feront par appel nominal.

Après une suspension de la séance, M. le Président met aux voix l'amendement proposé par M. Fournier (Châteauguay). Cet amendement se lit comme suit:

QUE la motion en discussion soit amendée:

- a) par l'ajout, dans la première ligne du deuxième alinéa, après le mot «devienne», des mots
«un pays»;
- b) par le remplacement, dans la première ligne du troisième alinéa, du mot «sovereign» par
les mots «a sovereign country».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote, conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes:

Acceptez-vous que le Québec devienne un pays souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995?

☐ 9 OUI

☐ 10 NON

Do you agree that Québec should become a sovereign country, after having made a formal offer to Canada for a new Economic and Political Partnership, within the scope of the Bill respecting the future of Québec and of the agreement signed on June 12, 1995?

☐ 11 YES

☐ 12 NO

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 84 en annexe)

Pour: **44** Contre: **74** Abstention : **0**

Puis, M. le Président met aux voix la motion principale présentée par M. Parizeau, premier ministre. Cette motion se lit comme suit:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote, conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes:

Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995?

☐ 13 OUI

☐ 14 NON

Do you agree that Québec should become sovereign, after having made a formal offer to Canada for a new Economic and Political Partnership, within the scope of the Bill respecting the future of Québec and of the agreement signed on June 12, 1995?

☐ 15 YES

☐ 16 NO

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 85 en annexe)

Pour: **75** Contre: **44** Abstention : **1**

M. Chevette, ministre responsable de la Réforme électorale, informe l'Assemblée que Son Excellence le Lieutenant-gouverneur a pris connaissance de la motion suivante et en recommande l'adoption, et il propose:

QUE le montant de la subvention devant être versée à chacun des comités nationaux conformément à l'article 40 de la *Loi sur la consultation populaire* soit fixé à cinquante cents par électeur dans l'ensemble des circonscriptions, selon le plus élevé des nombres suivants:

—le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales suite au recensement ainsi que le nombre d'électeurs inscrits sur le registre des électeurs hors du Québec au moment de la prise du décret;

—le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales ayant servi au scrutin.

Cette motion est adoptée.

M. Chevette, leader du gouvernement, propose l'ajournement de l'Assemblée au mardi 28 novembre 1995, à 14 heures.

Cette motion est adoptée.

À 16 h 44, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 28 novembre 1995, à 14 heures.

Le Président

ROGER BERTRAND

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

Sur la motion d'amendement de M. Fournier (Châteauguay) à la motion de M. Parizeau, premier ministre, proposant l'adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire sur la souveraineté du Québec et sur une offre de partenariat avec le Canada:

(Vote n° 84)

POUR - 44

Beudet	Cusano	Lafrenière	Quirion
Bélanger	Delisle	Lefebvre	Sirros
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Dionne	LeSage	Thérien
Benoit	Farrah	Loiselle	Tremblay
Bergman	Fournier	Maciocia	Vaive
Bissonnet	Frulla	MacMillan	Vallières
Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Marsan	Williams
Brodeur	Gautrin	Middlemiss	
Charbonneau	Gauvin	Mulcair	
(<i>Bourassa</i>)	Gobé	Ouimet	
Cherry	Houda-Pepin	Paradis	
Ciaccia	Johnson	Parent	
Copeman	Kelley	Poulin	

CONTRE - 74

Barbeau	Brassard	Dumont	Laprise
Baril	Brien	Facal	Laurin
(<i>Arthabaska</i>)	Campeau	Filion	Lazure
Baril	Caron	Gagnon	Le Hir
(<i>Berthier</i>)	Carrier-Perreault	Garon	Lelièvre
Beaudoin	Charbonneau	Gaulin	Léonard
Beaulne	(<i>Borduas</i>)	Gendron	Létourneau
Beaumier	Charest	Harel	Malavoy
Bégin	Chevrette	Jolivet	Marois
Bertrand	Cliche	Julien	Ménard
(<i>Charlevoix</i>)	Côté	Jutras	Morin
Blackburn	Désilets	Kieffer	(<i>Dubuc</i>)
Blais	Deslières	Lachance	
Boisclair	Dion	Landry	
Boucher	Dionne-Marsolais	(<i>Bonaventure</i>)	
Boulerice	Doyer	Landry	
Bourdon	Dufour	(<i>Verchères</i>)	

20 septembre 1995

Morin	Pelletier	Rochon
(Nicolet-Yamaska)	Perreault	Signori
Paillé	Perron	Simard
Paquin	Pinard	Trudel
Paré	Rioux	Vermette
Parizeau	Rivard	
Payne	Robert	

ABSTENTION - 0

Sur la motion de M. Parizeau, premier ministre, proposant l'adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire sur la souveraineté du Québec et sur une offre de partenariat avec le Canada:

(Vote n° 85)

POUR - 75

Barbeau	Brouillet	Gendron	Morin
Baril	Campeau	Harel	(Dubuc)
(Arthabaska)	Caron	Jolivet	Morin
Baril	Carrier-Perreault	Julien	(Nicolet-Yamaska)
(Berthier)	Charbonneau	Jutras	Paillé
Beaudoin	(Borduas)	Kieffer	Paquin
Beaulne	Charest	Lachance	Paré
Beaumier	Chevrette	Landry	Parizeau
Bégin	Cliche	(Bonaventure)	Payne
Bélanger	Côté	Landry	Pelletier
(Anjou)	Désilets	(Verchères)	Perreault
Bertrand	Deslières	Laprise	Perron
(Charlevoix)	Dion	Laurin	Pinard
Blackburn	Dionne-Marsolais	Lazure	Rioux
Blais	Doyer	Le Hir	Rivard
Boisclair	Dufour	Lelièvre	Robert
Boucher	Dumont	Léonard	Rochon
Boulerice	Facal	Létourneau	Signori
Bourdon	Gagnon	Malavoy	Simard
Brassard	Garon	Marois	Trudel
Brien	Gaulin	Ménard	Vermette

CONTRE - 44

20 septembre 1995

Beaudet	Cusano	Lafrenière	Quirion
Bélanger	Delisle	Lefebvre	Sirros
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Dionne	LeSage	Thérien
Benoit	Farrah	Loiselle	Tremblay
Bergman	Fournier	Maciocia	Vaive
Bissonnet	Frulla	MacMillan	Vallières
Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Marsan	Williams
Brodeur	Gautrin	Middlemiss	
Charbonneau	Gauvin	Mulcair	
(<i>Bourassa</i>)	Gobé	Ouimet	
Cherry	Houda-Pepin	Paradis	
Ciaccia	Johnson	Parent	
Copeman	Kelley	Poulin	

ABSTENTION - 1

Filion